RÈGLEMENT SALON D'ANTIQUITES MILITAIRES DE NEUVIC /L'ISLE

PRÉSENTATION

Le « 36_{ème} Salon d'antiquités militaires de Neuvic » se déroulera à Neuvic sur l'Isle, sur le site du Boulodrome, rue de la Poutaque le **dimanche 07 août 2022**. Il sera ouvert au public de 08h00 à 17h00.

Cette manifestation est organisée par l'association « Comité des Fêtes de Neuvic ».

Cette manifestation est soumise à l'autorisation administrative prévue par l'art R313-20 du code de la sécurité intérieure.

MATÉRIEL EXPOSE

Peut être exposé tout ce qui concerne les armes de collection et armes démilitarisées, uniformes, militaria toutes époques, pièces de véhicules militaires et civils, insignes, maquettes, tableaux, affiches, livres se rapportant à la manifestation.

Pour une parfaite information des exposants quant aux armes autorisées à être exposées en fonction de la qualité de l'exposant (personne physique ou morale) il est joint systématiquement au présent règlement l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2019 portant autorisation d'une vente au détail d'armes et de munitions hors d'un local fixe dans le cadre de la 35ème Bourse aux Armes de Neuvic (N-1).

Les objets de reproduction devront être indiqués clairement.

Conformément à l'article R.645-1 du code pénal il est interdit d'exposer tout objet ayant un rapport avec le nazisme.

Cette journée comprend en plus de la Bourse aux Armes la reconstitution d'un camp de l'US Army avec ses figurants et son matériel proposé par le MVCG Dordogne. Suite à l'intérêt suscité par le char Sherman exposé par le MVCG Midpy à l'entrée du site sa présence est encore envisagée cette année.

RÉSERVATION – INSCRIPTION

Elles doivent être faites uniquement au moyen du bulletin d'inscription qui vous a été adressé.

Ce bulletin est à retourner avant le 15 juillet 2022 à l'adresse suivante : « Monsieur Dupreuilh Franck – 01 rue du Lavoir–24190 Neuvic sur l'Isle ».

Les souhaits particuliers des exposants quant à l'emplacement ou autres seront pris en considération dans la mesure du possible et dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.

Tout bulletin de réservation **incomplet** (renseignements incomplets, absence de signature, de chèque, de pièce demandée) ne sera pas enregistré et sera retourné à son expéditeur.

Un registre des exposants sera tenu à jour par l'organisateur et mis à disposition des services de l'État pour contrôle (R321-7 du Code Pénal).

PRIX A RÉGLER

Le prix est fixé à 16€00 le mètre linéaire.

Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Neuvic envoyé avec le bulletin d'inscription. Les réservations pourront être remboursées selon les termes du chapitre ANNULATION et REMBOURSEMENT L'entrée du public est fixée à **5€00** (gratuit moins de 12 ans).

Pour éviter la disparition de chaises le prêt sera consenti contre émargement. Lors de la restitution la somme de 10€ par chaise manquante sera demandée.

RESPONSABILITÉ

La présentation, l'échange ou la vente d'armes, accessoires, objets mobiliers usagés, se feront sous l'entière responsabilité civile et pénale exclusive des exposants, dont l'organisateur n'est en aucun cas solidaire pénalement ni financièrement de l'inobservation des textes réglementaires en vigueur.

Il en est de même pour les marchandises exposées qui doivent rester sous votre surveillance, être protégées des vols et des détériorations. Votre responsabilité civile doit être couverte par votre contrat multirisque habitation ou par un contrat spécifique, pour tout préjudice causé à un tiers, notamment par les matériels entreposés sur les étagères mises en place par vous.

En raison de la pandémie COVID-19 les exposants s'engagent à respecter et faire respecter pendant leur présence sur le salon, les gestes barrières et les prescriptions gouvernementales qui seront en vigueur le 07 août 2022.

ASSURANCES

Les exposants acceptent l'entière responsabilité des dommages, casse, perte, vol qui peuvent survenir à eux-mêmes, à leurs biens, aux tiers et en déchargent entièrement l'organisateur et acceptent de ne pas se retourner contre lui. Il en sera de même pour les sinistres qu'ils causeraient à autrui, ou à eux-mêmes avec le matériel exposé par eux ou mis à leur disposition. Voir également chapitre Responsabilité.

La responsabilité civile de l'organisateur est garantie par MAIF sous le contrat 3998432 T.

Une attestation peut être fournie sur simple demande.

EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre et la moralité de cette manifestation, et ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte. Cet article s'applique également aux visiteurs.

ANNULATION et REMBOURSEMENT

ANNULATION:

L'annulation de la réservation doit être faite par courrier envoyé au siège social de l'association ou courriel à l'adresse comitedesfetes.neuvic24@gmail.com

REMBOURSEMENT:

Soumis aux conditions suivantes:

- 100% si l'annulation est faite 30 jours avant la date de la bourse (date de réception du courrier ou du courriel),
- 50% si l'annulation est faite entre 15 et 29 jours avant la date de la bourse (date de réception du courrier ou du courriel),
- En deçà de 15 jours : non remboursable.
- 100 % en cas d'hospitalisation, de maladie ou d'événement familial grave (fournir un justificatif afin de pouvoir justifier ce remboursement).

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR:

En cas de survenance d'un cas de force majeure (dégradations importantes des conditions météorologiques. ...), d'annulation de la manifestation par les services de l'État sans délai de prévenance, du refus d'autorisation prévue par l'art R313-20 du code de la sécurité intérieure par les services de l'État, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que cela ne puisse donner lieu à aucun remboursement des frais d'inscription.

En raison de la pandémie COVID-19 les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cet évènement sans délai de prévenance et sans avoir à se justifier.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

-Arrivée :

Il est demandé aux exposants de préciser sur le bulletin d'inscription le jour et l'heure d'arrivée. La nuit (entre 00h00 et 05h00), **seuls** les exposants attendus pourront accéder au site.

-Départ :

La manifestation se déroulant de 08h00 à 17h00 il est demandé par respect du public de ne remballer qu'à partir de 16h30. Il ne vous sera pas possible de quitter le site avant 17h00.

-Parking:

Sauf cas exceptionnel et après accord de l'organisateur, les exposants devront impérativement garer leurs véhicules sur le parking mis à leur disposition à proximité immédiate du lieu d'exposition (environ 50m).

-Poubelles:

Le site dispose d'un point de collecte des déchets où le tri sélectif est demandé. A ce titre des sacs poubelles noires et jaunes seront remis à chaque responsable de stand.

-Possibilités de restauration :

Le jour de la manifestation, la restauration du midi sera proposée par des producteurs locaux du Périgord. Une restauration rapide (sandwichs, frites, pâtisseries ...) sera proposée aux plus « pressés ».

Le petit-déjeuner étant offert aux exposants et à leurs accompagnants il vous est demandé de renseigner sur le bulletin d'inscription le nombre de personnes sur votre stand.

-Buvette:

Une buvette sera ouverte pendant les horaires d'accueil du public. (Café – Croissants seront proposés aux exposants dès 07h00 le jour de la manifestation).

-Toilettes :

Le site dispose de plusieurs toilettes dont un WC handicapé.

-Possibilités d'hébergement :

Contacter Karine à l'Office de Tourisme 05 53 81 521 1 http://www.tourisme-isleperigord.com/